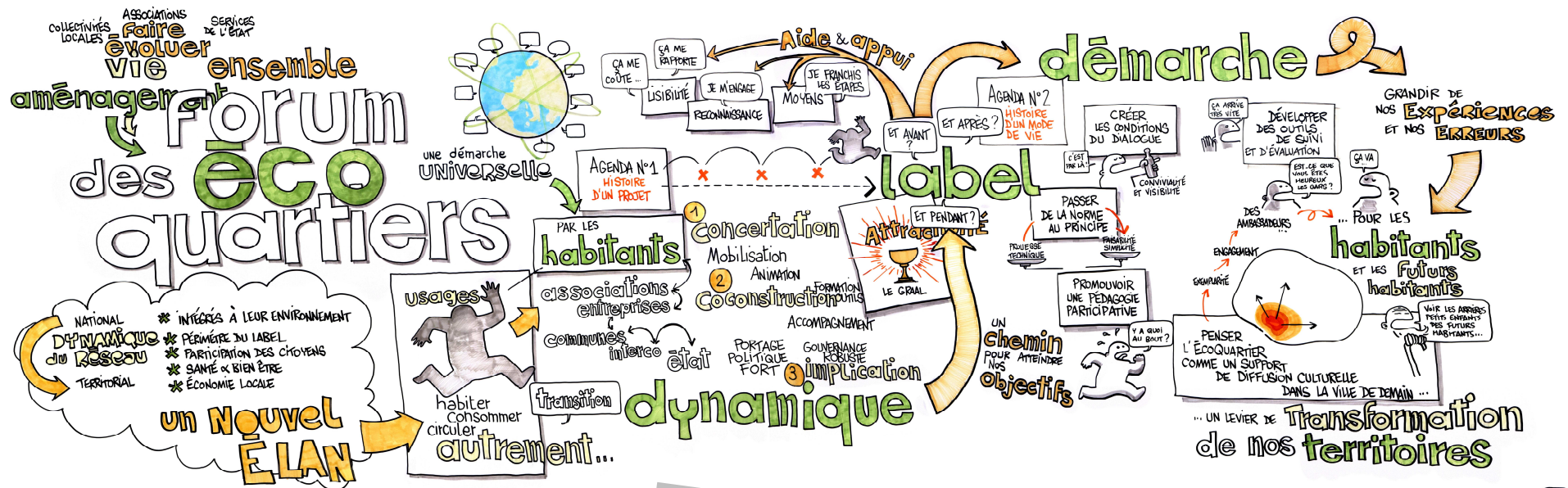


éco quartier

Les productions du Forum ouvert
du 28 juin 2016



- + 300 participants
- + 20 ateliers collaboratifs
- 5 mini-conférences
- 3 arbres à palabres
- 1 boîte à idées

Synthèse des cafés-débats, conversations collaboratives, arbres à palabres et de la boîte à idées août 2016

Organisateurs de l'évènement : le bureau de l'aménagement opérationnel durable – AD4,
ministère du logement et de l'habitat durable
Annelise Castres Saint Martin, Elise Marion, Dephine Gaudart, Sandrine Dretz, Emilie Lepoivre,
Mathilde Allindré, Yâsimin Vautor, Bruno Bessis, Marc Calori, Florent Chappel



Illustration de la page de garde : Hadrien Peltier, facilitateur graphique qui, pendant toute la journée du forum, a parcouru les ateliers, groupes de discussion et conférences pour la réalisation d'une fresque donnant à voir autrement les travaux menés.



La Maison des Métallos, lieu d'accueil du Forum EcoQuartier



éco
quartier

Forum ouvert
28 juin 2016

Ce document a pour objectif de synthétiser les échanges qui ont eu lieu au cours de cette journée structurée autour de quatre mots clefs : **label, réseaux, défis, métiers.**

Loin d'être exhaustif, il tente de retranscrire les principaux éléments de diagnostic et de propositions débattus entre les 300 participants : élus, techniciens des collectivités, aménageurs, services de l'Etat, partenaires institutionnels, associations, professionnels, chercheurs, étudiants...

SOMMAIRE

UN TRAVAIL COLLABORATIF POUR UNE NOUVELLE IMPULSION
ELEMENTS DE REPERES

1 Le Label ÉcoQuartier : perceptions et perspectives

1.1 Aujourd'hui : un label aux qualités reconnues

- UNE DEMARCHE DE LABELLISATION PEDAGOGIQUE QUI DEPASSE L' « EXCELLENCE TECHNIQUE »
- UNE SOUPLESE APPRECIEE QUI N'EXCLUT PAS L'EXIGENCE
- LE LABEL : UN OUTIL DE VALORISATION DES AMBITIONS DES PROJETS
- DE LA SIGNATURE DE LA CHARTE AU LABEL : UN CAP EXIGEANT

1.2 Aujourd'hui : des freins à lever pour un nouvel élan

- UN LABEL QUI POURRAIT MIEUX VALORISER LES PERFORMANCES
- UNE DIVERSITE TERRITORIALE QUI QUESTIONNE L'UNIVERSALITE DU LABEL
- UN LABEL TARDIF POUR UNE BONNE MOBILISATION
- UNE PLACE DES HABITANTS ET USAGERS DANS LA DEMARCHE A RENFORCER
- UN BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT
- DE L'UTILITE DE L'EXPERTISE ET DE L'EVALUATION

1.3 Perspectives et défis pour l'avenir

- PISTES DE REFLEXION SUR LES OBJECTIFS DU LABEL
- PISTE D'AMELIORATION DE LA DEMARCHE DE LABELLISATION

2. Les défis des ÉcoQuartiers : réussir ensemble et à toutes les échelles

2.1 Citoyens/ÉcoQuartier : les transitions ensemble pour faire du projet autrement

- AUJOURD'HUI, DES DEMARCHES PARTICIPATIVES A MIEUX PARTAGER
- AUJOURD'HUI, UN RISQUE DE DECOUPLAGE ENTRE REponses TECHNIQUES ET PRATIQUES CITOYENNES
- POUR DEMAIN : DES PASSERELLES A CONSTRUIRE POUR GERER ENSEMBLE LES TRANSITIONS

2.2 ÉcoQuartier : le défi de la nouvelle donne territoriale

- AUJOURD'HUI, DES ÉCOQUARTIERS VITRINES DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE
- DES TRANSFORMATIONS INSTITUTIONNELLES A SAISIR
- DIFFUSER LA DEMARCHE DANS LES TERRITOIRES A PARTIR DES NOUVELLES COMPÉTENCES

2.3 ÉcoQuartier : le défi de la ville existante et du dialogue avec l'architecture et le patrimoine 20

- 5 • AUJOURD'HUI UNE IMAGE URBAINE MAIS UNE GRANDE DIVERSITE DE TERRITOIRES
- 7 • ÉCOQUARTIER UN OBJET NEUF DANS LA VILLE ?
- 8 • ÉCOQUARTIER ENTRE INITIATIVE PUBLIQUE ET INITIATIVE PRIVEE
- RELEVER LES DEFIS DE LA VILLE EXISTANTE

2.4 ÉcoQuartier : le défi des sobriétés 21

- UNE VILLE SOBRE QUI INTERROGE LES PRATIQUES
- LE DEVOIR D'EXPERIMENTATION DES ÉCOQUARTIERS

2.5 ÉcoQuartier : mieux intégrer les politiques nationales et internationales 9

- AUJOURD'HUI UNE DEMARCHE EXIGEANTE DANS LA DUREE
- UN CONTEXTE CHANGEANT
- POUR DEMAIN DEVELOPPER L'EMULATION
- POUR DEMAIN MIEUX INTEGRER LE GLOBAL

3. Les enjeux professionnels des ÉcoQuartiers 24

3.1 ÉcoQuartier : soutenir le développement local 10

- UNE PREOCCUPATION CONSTANTE DES ELUS ET DES EXPERIENCES A FAIRE CONNAITRE
- DES CONTRAINTES A PRENDRE EN COMPTE
- POUR S'INTEGRER AU DEVELOPPEMENT LOCAL

3.2 ÉcoQuartier : concevoir autrement l'espace public et intégrer la nature en ville 15

- UN ESPACE PUBLIC AU CŒUR DES ATTENTIONS
- DES PISTES A EXPLORER

3.3 ÉcoQuartier : gouvernance et créativité 18

- UNE APPROCHE INTEGREE
- DES EVOLUTIONS PARTENARIALES A SUIVRE
- DEMAIN : UNE PLACE NOUVELLE POUR L'INNOVATION ? 4

ACTUALITES / CONTRIBUEZ / MERCI A...

28



Dans le cadre de son plan de mobilisation des énergies pour le logement abordable et l'habitat durable, **Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, a ouvert** mardi 28 juin 2016, une concertation avec les collectivités, aménageurs, associations, professionnels de l'aménagement et organismes d'État pour donner une nouvelle impulsion à la démarche ÉcoQuartier. Réunis à la Maison des Métallos à Paris, près de 300 acteurs ont participé à des ateliers collaboratifs et échanges croisés sur les ÉcoQuartiers de demain et le renouvellement du label.

L'objectif de ce travail collaboratif est de lancer une nouvelle génération d'ÉcoQuartiers et d'adapter la démarche aux nouveaux enjeux de la ville durable. Opérations exemplaires et innovantes en matière d'aménagement opérationnel, les ÉcoQuartiers reposent sur des principes qui portent sur tous les domaines de la ville durable: qualité du cadre de vie, sobriété énergétique, mobilité, offre diversifiée de logements, patrimoine naturel et culturel, développement économique, valorisation de la biodiversité...

Pour Emmanuelle Cosse «la démarche ÉcoQuartier est désormais une référence en matière d'habitat durable, et il nous faut absolument conserver son caractère novateur et avant-gardiste». Reconnaissance d'une approche «à la française», des partenariats fructueux ont à ce titre été noués avec l'Allemagne, la Suède, le Japon, la Tunisie,...

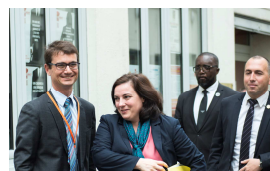


Les échanges de cette journée présidée par Alain Jund, vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg, missionné pour travailler sur le renouveau du référentiel, ont permis de nourrir la réflexion sur la démarche dans un esprit de co-construction.

Différents temps d'échange (20 ateliers, 3 arbres à palabres, 5 mini-conférences, des kiosques d'information) et une boîte à idées en ligne se sont structurés autour de « questions ouvertes pour le forum » (document disponible sur le site internet EcoQuartier).

À l'issue de la démarche de concertation qui est ouverte jusqu'en novembre 2016, avec l'appui du Comité Scientifique, de la Commission Nationale EcoQuartier, et des collectivités labellisées, il restituera ses travaux à la ministre. Le Label des ÉcoQuartiers de demain sera présenté en décembre à l'occasion de la remise des labels aux lauréats 2016.

UN TRAVAIL COLLABORATIF POUR UNE NOUVELLE IMPULSION



Emmanuelle Cosse au forum ouvert avec François Bertrand, sous-directeur de l'aménagement durable au Ministère du Logement et de l'Habitat durable



Ainsi, les ÉcoQuartiers de demain devront aborder de manière plus approfondie les cinq priorités suivantes :

- l'intégration des ÉcoQuartiers à leur environnement
- l'application de la labellisation à l'ensemble du cycle de production de l'ÉcoQuartier, depuis la conception jusqu'à la vie quotidienne des habitants
- la participation des habitants à la conception et à la gestion de leur quartier pour mieux répondre à leurs besoins
- une réflexion approfondie sur la santé, le bien-être et la nature en ville
- l'attention particulière portée à l'économie circulaire, l'usage de matériaux locaux, la valorisation des entreprises du territoire.

Par ailleurs, l'animation territoriale pourra être renforcée pour un effet d'entraînement plus large et une meilleure diffusion des principes des ÉcoQuartiers auprès des maîtres d'ouvrage.





Etape 1 : la volonté politique
Charte EcoQuartier



Etape 2 : Projet en phase
opérationnelle
Diplôme EcoQuartier



Etape 3 : vie de quartier
Label EcoQuartier



Amélioration continue -
évaluation

Éléments de repère sur la démarche EcoQuartier

MOTS CLES

- **Charte EcoQuartier** : document reprenant les objectifs et 20 engagements de la démarche EcoQuartier, la charte est la première étape du processus de labellisation. Elle formalise l'engagement des élus dans la démarche. Elle est signée par la collectivité (commune et/ou intercommunalité) qui peut y associer ses partenaires.
- **Diplôme « Engagé dans la labellisation »** : une fois que le projet d'aménagement est défini, la collectivité peut soumettre sa candidature pour qu'il soit reconnu « engagé dans la labellisation ». Cette étape permet de valoriser les EcoQuartiers dont le projet affiche des objectifs ambitieux et réalistes et dont le chantier a débuté.
- **Label** : les opérations livrées (par tranche si la cohérence de cette dernière et la taille de l'opération le justifient) peuvent candidater au label national EcoQuartier. Levier vers la ville durable, le label EcoQuartier permet d'encourager, d'accompagner et de valoriser des projets d'aménagement et d'urbanisme durables, quels que soient leur échelle ou leur contexte. Il distingue l'exemplarité des démarches, clarifie les conditions de réussite des EcoQuartiers et permet de passer à une diffusion à grande échelle. Le label n'est pas une norme et ne propose pas de modèle unique.
- **Expertise** : une fois le dossier de labellisation rempli, le projet fait l'objet d'une triple expertise par une équipe plurielle (professionnels, services de l'état, partenaires locaux...). Le trio a pour mission de rendre un avis sur l'opération pouvant aller jusqu'à la préconisation de la distinction à remettre. La décision finale revient à la Commission Régionale EcoQuartier, avec validation de la Commission Nationale. L'expertise est à distinguer de l'évaluation du projet, réalisée par la collectivité elle-même une fois le projet récompensé d'un label ou d'un diplôme.
- **(Auto) Evaluation** : l'expertise est à distinguer de l'évaluation du projet, réalisée par la collectivité elle-même une fois le projet récompensé d'un label ou d'un diplôme. Les collectivités sont invitées à se saisir des outils d'évaluation proposés par le ministère afin de mesurer l'atteinte de leur objectifs et de mener des actions d'amélioration continue.

ECOQUARTIER EN CHIFFRES



UNE DEMARCHE ARRIVEE A MATURITE

- Un **ancrage territorial** assuré avec plus de **200 chartes EcoQuartiers** signées par les collectivités
- Des retours d'expériences concrets d'initiatives portées par les collectivités de **renouvellement de la ville sur la ville**
- Le **process collégial** (multi acteurs) et la **démarche « bottom-up »** de la labellisation : un avis d'opportunité local, une triple expertise avec des acteurs diversifiés, des commissions EcoQuartier dans chaque région réunissant les partenaires locaux, une commission nationale
- Des **partenaires investis depuis plusieurs années** qui font grandir et évoluer avec nous la démarche : le club EcoQuartier réunissant plus de 1 200 inscrits, le comité des partenaires nationaux, le comité scientifique, le Céréma, les échanges réguliers avec le Club ville aménagement et le Réseau National des Aménageurs (RNA)...
- **Plus d'une vingtaine de rencontres, ateliers, formations** dédiées à la démarche qui s'organisent chaque année dans les régions
- Des **collectivités** inscrites dans un processus d'**auto-évaluation** de leur projet labellisé



1 Le Label ÉcoQuartier : perceptions et perspectives

1.1 Aujourd'hui : un label aux qualités reconnues

UNE DEMARCHE DE LABELLISATION PEDAGOGIQUE QUI DEPASSE L' « EXCELLENCE TECHNIQUE »

La démarche de labellisation constitue un processus d'apprentissage progressif et pédagogique, qui permet la diffusion d'une culture partagée sur l'aménagement durable entre élus, habitants, professionnels et territoires. En cela, elle apparaît plus importante que le label lui-même. Le réseau des acteurs engagés dans la démarche et des projets labellisés permet l'échange et le partage d'expérience.

Au travers de la charte d'engagements, le label ne réduit pas l'exigence ÉcoQuartier à une somme d'innovations et de réussites techniques « à tout prix ». Son ambition dépasse la technicité et vise la fabrique d'une « urbanité » favorisant la qualité de vie et le lien social. Le processus de labellisation conduit à une qualité croissante des projets d'aménagement et favorise l'exemplarité. Dans un certain nombre de cas, il a un effet démultiplicateur sur les autres projets du territoire.

UNE SOUPLESSE APPRECIEE QUI N'EXCLUT PAS L'EXIGENCE

La démarche de labellisation constitue un garde-fou autour d'un objectif partagé : elle permet de ne pas déshabiller un projet de ses ambitions de départ au fur et à mesure de sa réalisation. Par principe, elle laisse une liberté d'interprétation des engagements du référentiel en fonction du contexte de chaque projet (porteur, environnement rural ou urbain, population, objectifs de la collectivité). Toutefois, cette souplesse n'exclut pas une forme d'exigence et de sélectivité. Le label est une reconnaissance effective. Les projets non aboutis ou ne répondant pas à l'ensemble des critères du référentiel EcoQuartier font l'objet d'un ajournement. L'expertise plurielle assure d'ailleurs un regard objectif de qualité sur la diversité des situations. Le label, par la souplesse de son attribution, permet de prendre en compte la diversité des territoires.



LE LABEL : UN OUTIL DE VALORISATION DES AMBITIONS DES PROJETS

Pour beaucoup de porteurs de projet, le label est une vitrine, un outil de valorisation de l'ÉcoQuartier lui-même et plus largement de la démarche de la collectivité qui le porte. Il permet à l'Etat et aux quartiers labellisés de donner à voir les ambitions portées par les territoires et les savoir-faire français.

DE LA SIGNATURE DE LA CHARTE AU LABEL : UN CAP EXIGEANT

On observe une réelle diversité de situations, d'ambitions et de degrés d'engagement des collectivités dans les projets. Différents facteurs peuvent expliquer cette réalité :

- Une philosophie de la labellisation exigeante et parfois difficile à maîtriser dans sa totalité (construction de certains projets sur des critères trop réducteurs par rapport à la logique globale du label).
- Un « relâchement » qui peut s'installer, moins lié au label qu'à la durée d'émergence et de réalisation d'un projet, et à l'évolutivité des besoins des utilisateurs qui exige des réorientations. Pour certaines collectivités l'exemplarité devient une contrainte du fait du temps court du mandat électoral, (« Comment une nouvelle majorité se ré-approprie un projet lancé par la précédente ? »).
- Une recherche constante de moyens des porteurs de projets en cours de processus (en termes de compétences, de ressources humaines et financières).



1.2 Aujourd'hui : des freins à lever pour un nouvel élan

UN LABEL QUI POURRAIT MIEUX VALORISER LES PERFORMANCES

L'obtention du label atteste de la mise en œuvre des engagements de la charte et de la concrétisation des ambitions de départ ; mais il ne préjuge pas et ne traduit pas l'effectivité des résultats liés aux engagements pris.

Il s'agit également de mieux mettre en valeur et questionner de manière globale la qualité de vie, les attentes et le vécu des habitants, la manière dont ils s'approprient le nouveau quartier.



UNE PLACE DES HABITANTS ET USAGERS DANS LA DEMARCHE À RENFORCER

Les démarches d'ÉcoQuartier ne sont pas, de façon générale, assez participatives dès le départ (difficultés à concerter des utilisateurs et habitants non identifiés) et devraient accorder plus de place à l'accompagnement des habitants. La place des habitants et des usagers dans la démarche de labellisation est également à organiser, notamment dans leur capacité à s'approprier les questions liées à la ville durable.

UNE DIVERSITÉ TERRITORIALE QUI QUESTIONNE L'UNIVERSALITÉ DU LABEL

Certaines collectivités en territoires ruraux et en péri-urbain ne considèrent pas spontanément la démarche ÉcoQuartier comme adaptée et applicable à leurs projets d'aménagement. Les ÉcoQuartiers revêtent une image très « urbaine », du fait d'une part de leur origine historique et d'autre part de la communication qui l'accompagne. (registre sémantique, thèmes mis en avant, nature en ville, lien social...). Certaines idées reçues peuvent être entretenues et opposer la vision d'une « vraie vie rurale » à une « idéologie écologiste urbaine ». Dans de telles situations, le label ÉcoQuartier véhicule une image dans laquelle les habitants ne se reconnaissent pas et peut même alors devenir un frein à la commercialisation. En outre, le manque de moyens humains et financiers adaptés au calendrier d'un ÉcoQuartier est souligné.

Il existe par ailleurs de nombreux projets d'aménagement dans les territoires ruraux qui portent les valeurs d'un ÉcoQuartier (filiales locales, mouvement économique associé, maintien de la vie locale...) sans vouloir pour autant s'inscrire dans la démarche de labellisation.

À ce jour, environ 15 % des projets labellisés ou engagés dans la labellisation s'inscrivent dans les territoires ruraux, et la dynamique, qui s'appuie fortement sur l'accompagnement des structures locales (Parcs, CAUE,...) s'intensifie.

UN LABEL TARDIF POUR UNE BONNE MOBILISATION

Plusieurs facteurs fragilisent la mobilisation des porteurs de projets et des professionnels partenaires.

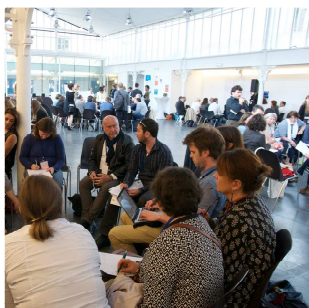
- Certaines collectivités estiment que l'attribution du label « ÉcoQuartier » en fin de projet est tardif et du coup peu mobilisateur et souhaitent plus de lisibilité sur les rôles de chacun.

- L'intérêt du diplôme « engagé dans la labellisation » (étape 2) ne fait pas l'unanimité. Quid de son caractère valorisant et de son utilité si elle n'est pas accompagnée d'un soutien plus concret ?

- **Les collectivités engagées regrettent l'absence de discrimination positive de la part de l'État sur certaines procédures** (par exemple les appels à projets). Monter une opération d'aménagement durable est plus compliqué qu'un projet classique, et le manque de soutien concret constitue un facteur de démobilitation.

- Le label ne mobilise aujourd'hui pas suffisamment les professionnels de l'aménagement (bailleurs, promoteurs) et les exigences d'un ÉcoQuartier (temps de conception et de réalisation...) sont décrites comme parfois difficilement compatibles avec celles de rentabilité et de commercialisation.

- Des porteurs de projet regrettent que les structures locales d'accompagnement en ingénierie ne soient pas davantage mobilisées (CAUE, agences d'urbanisme, services de l'État, etc.) et porteuses de la démarche.



Issu de la boîte à idées :
« Rendre plus visibles les EcoQuartiers
labellisés (cartographie ?) »

UN BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT

Si les outils sont porteurs, leur mise en œuvre est délicate, notamment pour les petites communes. La procédure de labellisation, comme l'implication des habitants dans le temps, demandent des compétences et du temps et nécessitent un investissement en ingénierie interne ou en assistance à maîtrise d'ouvrage.

Certaines communes ont parfois des difficultés à assurer les nombreuses visites d'opération qui leur sont demandées après la labellisation, même si elles apprécient le rayonnement et la valorisation de leur projet qui y sont liés.

DE L'UTILITÉ DE L'EXPERTISE ET DE L'EVALUATION

Les collectivités souhaitent plus de communication et de transparence post-expertise : (courrier, réunion avec les experts ou la DREAL, explication de la décision, possibilité d'échange sur le rapport présenté en commission, accompagnement des appuis locaux entre 2 commissions, etc.).

L'intervention des experts externes n'est pas rémunérée, ce qui montre leur motivation mais peut fragiliser leur participation.

La grille d'expertise : pour certains elle paraît trop souple, trop sujette à interprétation ; pour d'autres elle apparaît trop complexe, trop précise et mal adaptée aux cas particuliers.

Par ailleurs, l'expertise dans le cadre du processus de labellisation ne se substitue pas à l'auto-évaluation du projet par la collectivité et le besoin d'une démarche de suivi et d'évaluation au fil de la démarche et après la labellisation fait l'unanimité. **Les acteurs locaux affirment en avoir besoin dès l'amont du projet pour mesurer l'atteinte de leurs ambitions et faire l'objet d'un accompagnement post-label.**

1.3 Perspectives et défis pour l'avenir

PISTES DE REFLEXION SUR LES OBJECTIFS DU LABEL

Les pistes d'amélioration évoquées ici traduisent la volonté des participants au Forum ÉcoQuartier de réinterroger le sens du label, son effet de levier et sa capacité de mobilisation des différents intervenants dans la démarche.

- Vers un renforcement de la dynamique nationale

Maintenir la dynamique et inciter davantage l'engagement

Si les avis sur la dynamique de la labellisation divergent, certains estimant qu'elle s'affaiblit, d'autres qu'elle se maintient, tout le monde s'accorde pour trouver des solutions pour la préserver :

- **Faire davantage d'efforts de communication** pour dépasser l'image de l'ÉcoQuartier « île sacrée, lieu privilégié, sélectif et technocratique... » et ainsi, intéresser une diversité de territoires.

- Renforcer l'intérêt à s'engager dans la démarche et ensuite à être labellisé :

- Elargir le nombre de collectivités qui s'engagent dans la démarche (atteindre l'objectif de généralisation).

- Travailler auprès des collectivités ayant déjà obtenu un label et qui s'en affranchissent pour leurs autres projets, estimant qu'elles « savent faire » - les mobiliser comme « locomotive » à l'échelle locale (bassins de vie,...).

- Valoriser et récompenser davantage l'ambition et l'engagement des démarches (et non pas uniquement la réalisation).

- Mettre en place des incitations plus concrètes et adaptées pour les collectivités et leurs partenaires : labellisation = critère d'éco-conditionnalité dans les appels à projets de l'État, moyens (humains, accompagnement, financiers), gratifications financières (ex : modulation de la taxe foncière proportionnelle au gain généré par la mise en place de l'ÉcoQuartier). « Le label ne doit pas présenter un intérêt uniquement pour les services de l'État ».

- Aller vers la reconnaissance de la démarche elle-même lorsqu'elle est globale et fondée sur la participation des habitants, la transversalité, etc.



- Mieux rendre compte de la qualité de vie et des usages des habitants

Le label doit davantage rendre compte de la réalité de la vie dans les ÉcoQuartiers et de la qualité de vie. Question posée : *comment passer d'une analyse « découpée » et « technicienne » à un instrument pour appréhender une situation globale et l'expérience des habitants ?*

- Repenser ou renforcer le positionnement du label sur le renouvellement urbain :

- **Positionner plus fortement le label sur le renouvellement urbain** « *la performance énergétique est plus facile à mettre en œuvre dans le neuf mais les enjeux de rénovation urbaine sont forts. La vie de quartier existante constitue un support non négligeable pour penser l'ÉcoQuartier* »

- Favoriser la prise en compte des friches dans les projets d'ÉcoQuartier (développer les outils, l'accompagnement, dont la formation, le partage d'expériences)

- **Renforcer le lien déjà existant entre la démarche ÉcoQuartier et les projets de renouvellement urbain (PRU).** Le label doit avoir un effet de levier à l'échelle de la commune et inciter à la réhabilitation de l'existant dans le reste de la commune.

Réciproquement, le savoir-faire issu de ces projets doit alimenter l'ensemble du réseau EcoQuartier.

Cette question du renouvellement urbain ouvre plusieurs débats :

- S'interroger sur l'opportunité de restreindre le label aux projets de renouvellement urbain,

- Adapter le label pour valoriser les démarches sur la ville existante qui ré pondraient aux 20 engagements sans intervention « dure » en matière d'aménagement.

- Renforcer l'effet de réseau et la participation :

- Faire réseau au niveau international et renforcer la cohérence entre les démarches nationales (TEPCV, programme centres-bourgs, EcoCité...) et locales (Projets Territoriaux de Développement Durable), en s'appuyant notamment sur le réseau des acteurs publics et privés de la ville durable Vivapolis.

- Organiser le partage d'expériences entre collectivités, acteurs du territoire et professionnels (réunions tous les 6 mois pour partager les expériences, réfléchir à des référentiels sur l'évaluation, etc.).

- Permettre et encourager la participation, entre habitants et acteurs du territoire (associations, entreprises...) : s'appuyer sur les structures locales existantes pour renforcer la sensibilisation/formation des habitants aux nouveaux usages (comités d'usages, de quartiers, conseils de résidences, ambassadeurs...), allouer un budget complémentaire ou dédié aux bailleurs en fonction de la démarche participative menée...

- Label : exception ou généralité ?

Un label évolutif, adapté au niveau de maturité des porteurs ?

La question de l'évolutivité des exigences (progressivement plus élevées) du label, se pose et constitue une piste afin de renouveler l'intérêt des collectivités déjà labellisées et de les inciter à maintenir leur effort et à déployer leur ambition sur d'autres projets. Cela pourrait passer par la création de plusieurs « niveaux de labels », en fonction de la maturité du porteur dans les démarches ÉcoQuartier. On devrait ainsi pouvoir encourager :

- d'une part, l'ambition des « primo entrants » dans la démarche, en valorisant l'approche pédagogique,
- d'autre part, celle des « rompus à la démarche » en mesurant et valorisant l'effet levier de leur opération sur d'autres projets du territoire. Attention néanmoins à ne pas fixer une exigence telle qu'elle découragerait ces porteurs.

Le label doit donner à voir des réalisations dont l'enjeu est de « faire mieux que l'usage » avec une logique évolutive (sans injonction à l'innovation). Le label doit être clair et afficher ce pourquoi on récompense une collectivité -> logique de label avec des mentions particulières.

Un label unique ou un label à la carte ?

Contextualisation du label selon les typologies de territoire (et notamment les territoires ruraux), en gardant un tronc commun sur les fondamentaux et en adaptant la démarche (et la grille) selon les spécificités des territoires. La proposition de spécification porte également sur des accompagnements et réponses différentes selon les formes urbaines.

Cette question fait débat. La labellisation est par nature une démarche et non un modèle unique; elle peut donc être mise en œuvre autant en territoire urbain que périurbain ou rural. Ces acteurs ne voient pas l'intérêt de tronçonner le label en catégories et précisent qu'une modification du label -qui n'est déjà pas simple à appréhender- serait source de confusion. Ils considèrent que la spécification du label reste envisageable dans le cadre d'un label global unique (« à la carte dans un label commun »).

La question d'une régionalisation du label est également posée.

Par ailleurs, considérant que le terme « ÉcoQuartier » paraît inapproprié à certains territoires (objet urbain hors de son contexte, de ses connexions territoriales), l'idée de faire évoluer le nom du label est avancée.



- Label ou certification ?

La transformation du label en certification pourrait dénaturer la philosophie de la démarche et handicaperait l'approche systémique de conception d'un quartier, qui doit apporter un lien entre les différentes dimensions (techniques, sociales, etc.). Toutefois, les deux approches présentent des avantages et des inconvénients spécifiques et semblent difficilement comparables :

- La certification défend une exigence de résultats et de respect du cadre procédural imposé « *Les quartiers certifiés HQE aménagement par exemple, ont de fortes chances d'être labellisés ÉcoQuartiers.* ». Elle repose sur un modèle rigide et figé de lecture du projet ; elle est peu dynamique, et reste difficile à mettre en place sur les sujets globaux (qualité de vie, mixité sociale par exemple). Elle est discriminante vis-à-vis des collectivités du fait de son coût.

- Le label lui, offre davantage de souplesse, permet une contextualisation et la prise en compte d'une diversité de situations, de spécificités locales. Il favorise la progression pas à pas dans le projet (logique d'accompagnement des collectivités, de progression dans le temps). « *On ne doit pas être dans une logique de contrôle mais dans une logique d'amélioration.* ». Mais la souplesse est faiblesse quand elle ne fixe aucun objectif, et ne permet pas de discriminer.

Certains participants ne voient pas d'opposition entre les deux approches et avancent même l'idée de les combiner : la certification visant la démarche d'élaboration au fil du projet, et la labellisation concernant le seul projet final (au sens du contenu et du respect des exigences et ambitions). Pour d'autres l'intérêt d'une telle combinaison reste à préciser / démontrer.



PISTE D'AMÉLIORATION DE LA DÉMARCHE DE LABELLISATION

- Avant la signature de la charte : quelles améliorations ?

Améliorer et adapter les outils de la labellisation

- Simplifier le dossier de demande de labellisation tout en gardant un bon niveau de précision et intégrer les spécificités des territoires
- Faire évoluer la grille EcoQuartier et son utilisation : mieux hiérarchiser les priorités de la grille, l'adapter aux spécificités, l'utiliser dès l'amont pour poser les bonnes questions, travailler sur les critères d'évaluation dès l'amont d'un projet, avant la conception du quartier.

Mettre en place une disposition d'accompagnement des « petites communes », pour aider à repérer les projets d'aménagement (rôle du Nouveau Conseil aux Territoires, guichet unique)

- De la charte au label : quelle évolution et quel rôle pour chacun ?

Répondre au besoin d'un accompagnement plus solide en phase amont des projets afin de mieux répondre à la construction d'un projet durable *Qui doit accompagner et comment ? un guichet unique (Nouveau Conseil aux Territoires) ? Faut-il former les professionnels pour mieux accompagner les collectivités ?*

Ouvrir davantage le label aux partenaires extérieurs



- **Mettre davantage en avant les structures partenariales actuelles** (ANRU, ADEME...) et **intégrer de nouveaux partenaires au niveau national** (ex : représentants bailleurs nationaux,...) afin de dynamiser les partenariats et de faciliter les démarches au niveau local.
- Ouvrir l'expertise externe à ces nouveaux partenaires, ainsi qu'aux personnes disposant d'une expérience significative dans la labellisation ÉcoQuartiers (élus, techniciens de collectivités...) pour diffuser les pratiques, essayer les expériences et discuter entre pairs.
- Associer les aménageurs à la démarche de labellisation.

Renforcer l'effort de co-construction des projets (et donc les engagements et critères en lien)

- **Nourrir une émulation collective** et transversale de l'ensemble des acteurs et de la population : promoteurs, porteurs de projets, associations, habitants, étudiants d'écoles d'architectes, laboratoires de recherche, enfants futurs utilisateurs de l'ÉcoQuartier...

-L'obtention du label : fin ou début de l'aventure ?

Mieux communiquer sur l'obtention du label : faire un retour d'expériences et une information auprès des élus et de tous les partenaires du projet (dont les habitants).

Echanger périodiquement avec toutes les parties prenantes du projet sur l'atteinte des résultats de l'ÉcoQuartier pour compléter l'expertise préalable à sa délivrance...et faire ainsi vivre le label au fil du temps. Certains vont jusqu'à proposer que le label ne soit attribué qu'après quelques années de « fonctionnement ».

« Organisation d'une triple expertise "à blanc" pour permettre aux collectivités de rectifier le tir avant la "sanction" de la labellisation, ou de l'engagement »

« Ambition : les collectivités engagées ou labellisées deviennent les véritables acteurs du Club ÉcoQuartier, référents identifiés »

Mesurer les effets leviers du label sur le territoire (au-delà de son périmètre) : ne pas labelliser uniquement sur des critères techniques mais également sur la dynamique créée et les effets d'entraînement locaux, de construction, d'approvisionnement, d'économie circulaire, d'adéquation avec les nouveaux usages, d'articulation espaces publics et espaces privés...

Capitaliser sur les expériences, les valoriser et permettre les échanges pair à pair

- Capitaliser sur les projets pour diffuser les retours d'expériences (sur la mise en œuvre et sur la façon dont vivent les quartiers sur le long terme). Cela permettrait aux collectivités d'adapter leur projet aux changements socioculturels, et aux changements d'usages.
- Diffuser les bonnes pratiques à toutes les échelles du territoire et montrer aux élus que « c'est possible ».
- Profiter des événements locaux pour valoriser la démarche, échanger sur l'expérience vécue et les usages non prévus, sur les avantages à vivre dans un ÉcoQuartier,...

« Nourrir une émulation collective et transversale de l'ensemble des acteurs et de la population : décroisser les acteurs (promoteurs, porteurs de projets...) »

« Pour les collectivités entrant dans la démarche (Club ÉcoQuartier = réseau multi-partenarial et inter-régional) »





« La nécessité d'un cadre
et questions évaluatives,
cibles, critères objectifs,
indicateurs
mesurables...mais pas
« d'usine à gaz » »



L'évaluation : luxe ou nécessité ?

De nombreux participants ont souligné l'importance de l'évaluation comme moyen de répondre à un certain nombre de difficultés rencontrées par la démarche.

- **Avant et pendant: répondre au besoin de renforcement de l'accompagnement des collectivités** en matière d'aide à la définition, puis à la réalisation du projet d'ÉcoQuartier, et à l'appréciation en continu du projet pour en éviter les dérives, en expliquer / accompagner les évolutions,...

- **Après : re-questionner la labellisation tous les 3 ans** pour apprécier les apports effectifs de l'ÉcoQuartier pour les habitants et l'ensemble des acteurs concernés, mais aussi pour l'environnement, pour la qualité de la dynamique territoriale de développement et d'aménagement,... Une façon d'améliorer les projets dans le temps et de maintenir à la fois une exigence de qualité ainsi que l'amélioration continue de l'action publique.

L'ajout d'une telle étape transversale de suivi-évaluation en continu à la démarche de labellisation suppose toutefois la résolution des questions suivantes: *que faut-il évaluer au fil du temps ? qui doit évaluer ? avec quel outil sachant qu'il doit rester simple (nécessité d'un cadre et questions évaluatives, cibles, critères objectifs, indicateurs mesurables...mais pas « d'usine à gaz ») ? quels moyens humains et financiers pour rester accessible à toutes les collectivités ? quelle participation des habitants à l'évaluation ?...*





2. Les défis des ÉcoQuartiers : réussir ensemble et à toutes les échelles

2.1 Citoyens/ÉcoQuartier : les transitions ensemble pour faire du projet autrement

AUJOURD'HUI, DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES A MIEUX PARTAGER

« La concertation c'est avec les habitants, pas pour les habitants »

« Le principe des réunions publiques est nécessaire mais dépassé »

Les élus et les aménageurs ont à cœur de concevoir les ÉcoQuartiers au travers de processus complets de participation locale. De la consultation à la co-décision de multiples méthodes tentent d'associer les citoyens aux enjeux des transitions énergétique, sociale, écologique, économique...dans l'habitat et dans l'espace public et aux réponses qu'il s'agit d'inventer.

C'est un apport important et constant de la démarche ÉcoQuartier qui demanderait à être mieux capitalisé et partagé.

AUJOURD'HUI, UN RISQUE DE DÉCOUPLAGE ENTRE RÉPONSES TECHNIQUES ET PRATIQUES CITOYENNES

Dans les démarches de participation l'injonction au développement durable peut rendre la finalité de la concertation abstraite et mettre à distance certains publics. En outre, la question de la représentativité des participants, souvent évoquée pour en limiter la portée, est un frein. Il semble qu'une phase d'observation des pratiques pourrait compléter utilement le travail participatif. Un point de vigilance est souligné : « L'intérêt général n'est pas forcément représenté par un groupe restreint de citoyens »

La continuité de la participation, l'association des promoteurs et le développement de l'e-démocratie ou de la « Civic tech » avec ses applications semblent améliorer la pertinence et accroître la mobilisation, ce qui constitue un gage de réussite.



Malgré des démarches participatives continues, **les acteurs des ÉcoQuartiers observent des écarts et des risques de ruptures :**

- entre les aspirations citoyennes / et la technicité des expertises et des réponses,
- entre les souhaits des élus décideurs/ et ceux des habitants,
- entre les coûts initiaux et prix de sortie,
- entre les images perçues à l'extérieur : « ghetto de bobos »/ et les ressentis « quartier des mixités »,
- dans certains cas, entre les habitants de l'ÉcoQuartier / et les autres (risque de marginalisation des « éco-habitants », développement d'un communautarisme),
- entre le modèle générique de l'EcoQuartier (urbain) / et la diversité des contextes territoriaux en particulier ruraux,
- entre l'étalement urbain lié aux lotissements / et le retour de la nature en ville.



Différents facteurs peuvent expliquer cette réalité :

- Le poids des normes, la « standardisation » des réponses architecturales (une esthétique de la transition) et la reproduction de certaines formes d'aménagements (les noues par exemple) conduisent à des réalisations techniques qui peuvent ne pas correspondre aux représentations, aux aspirations voire aux modes de vie, de tous les usagers.

- Une difficile adaptation du référentiel et la démarche de labellisation à certains contextes locaux. En particulier, en milieu rural, où les pratiques de solidarité et de respect du cadre naturel sont les plus présentes, les ÉcoQuartiers peuvent paradoxalement souffrir d'une mauvaise image locale. Celle d'un projet en décalage par rapport aux réalités locales, réalisé par des rurbains, par des techniciens déconnectés du territoire et de son histoire.

- L'image d'entre soi qui peut marquer certains ÉcoQuartiers urbains. Par la difficulté à associer tous les publics dans la concertation, par le prix des logements proposés, par les modes de vie exigés, par les pratiques innovantes demandées, ils peuvent être à la base d'une certaine forme d'exclusion. Les ruptures de techniques d'aménagement et de construction et par conséquent de pratiques qu'ils exigent des citoyens sont parfois perçues comme discriminantes, par exemple dans les quartiers en renouvellement urbain.

- La difficile maîtrise des coûts de projet notamment pour les projets réalisés dans la ville existante ou les contraintes et la complexité des montages d'opération sont plus importantes.

POUR DEMAIN : DES PASSERELLES À CONSTRUIRE POUR GÉRER ENSEMBLE LES TRANSITIONS

Les acteurs des ÉcoQuartiers formulent quatre séries de propositions pour associer concrètement et efficacement les habitants, les usagers, les citoyens, les riverains, les associations, les acteurs économiques et sociaux... dans les démarches de co-construction de réponses adaptées aux transitions.

Elles visent tout au long de la démarche, à renforcer et à adapter les liens qui doivent unir ÉcoQuartier et citoyen. Elles visent à faciliter l'appropriation des transitions, à en concrétiser les enjeux, à construire ensemble les réponses exigées par les transitions. « *La transition doit émaner des acteurs ; ces valeurs se transmettent et se partagent via les réseaux et par l'action* »

- Construire des formes nouvelles de coopération :

- Inventer un modèle poussant vers un aménagement coopératif (à l'image de l'habitat) pour contribuer à un urbanisme participatif. Donner de la souplesse à la réglementation semble ici être une clef que pourrait utiliser le ministère pour pouvoir stimuler les initiatives sur l'ensemble des territoires et notamment dans les **petites communes**. Il s'agit dans certaines situations de favoriser l'émergence de nouveaux modèles économiques et financiers de projets sans aménageur : modèles, plans ou bilans économiques modulables et adaptables pour partager le risque et favoriser une conception urbaine citoyenne. La question de la sécurisation du montage financier est essentielle pour les familles. Des démarches expérimentales comme celles menées dans le cadre des ateliers des territoires constituent des moments privilégiés pour avancer cette réflexion.
- Soutenir les coopératives d'habitants : celles de l'agglomération lyonnaise permettent par exemple à des groupes de citoyens de financer une partie de leur immeuble avec des partenaires publics et privés. La propriété sur ces logements sociaux est collective.

- Construire de nouvelles démarches collectives d'appropriation :

- Travailler sur les récits de projet (à partir de l'expérience des collectivités labellisées) pour valoriser les expériences positives et les pistes d'amélioration lors de la conception des futurs ÉcoQuartiers. « *C'est possible, on peut le faire aussi...* »
- Travailler à partir de la notion de « champs des possibles » plutôt que celle de réponse technique pour imaginer des réponses alliant obligations techniques et participation citoyenne.
- Échanger ensemble sur les pratiques quotidiennes pour accompagner les habitants sur les changements de valeur et de modes de vie qu'entraînent les transitions.
- Intégrer les questions liées à l'identité culturelle et au patrimoine (par exemple par des temps d'échanges) dans le dialogue aménageurs/architectes et habitants pour mieux intégrer l'ÉcoQuartier dans les réalités et pratiques territoriales.
- Développer la formation et la pédagogie auprès des usagers avec l'appui des associations locales sur l'adoption de nouveaux gestes ou l'utilisation de nouvelles technologies ...



« La diversité urbaine, architecturale, sociale... au sein des ÉcoQuartiers est une exigence »



- Utiliser différents biais au-delà des maisons de quartier pour obtenir une représentativité plus complète (association de femmes, associations sportives,...) (ex de Saint-Brieuc)
- Recourir à des démonstrateurs concrets mis à disposition de chacun (vélos électriques, jardins partagés...) pour favoriser les pratiques nouvelles, et créer des centres d'intérêt commun.
- Mettre en place des réseaux d'échanges entre voisins (voisins solidaires) ou des réseaux de troc ou de partage de matériel sont très efficaces. Le numérique, les réseaux sociaux, les réseaux de voisinage pourraient permettre de renouveler le référentiel ÉcoQuartier, sous un autre regard (notamment celui des usages).
- Ouvrir dans la ville des espaces d'expérimentation, de mutualisation et soutenir la cogestion des espaces (ex : St Martin d'Hères : espaces de loisirs comme le projet Marseille Belle de Mai avec les jardins participatifs, Fribourg et la charte autopartage).
- S'appuyer sur le principe des « Nudges » (coups de pouce), de l'économie comportementale qui recherchent des façons d'inciter en douceur les gens à changer leur comportement.
- Développer les usages du quartier en amont de sa réalisation (ex : les partages de convivialités à Amsterdam).

- Construire la diversité :

La diversité urbaine, architecturale, sociale... au sein des ÉcoQuartiers est une exigence. Elle passe par la diversité des opérateurs et donc par le découpage du parcellaire foncier et par une stratégie d'orientation et d'accompagnement des mutations foncières.

Pour favoriser cette diversité il s'agit de :

- Interroger les pratiques de l'aménagement pour favoriser la diversité des promoteurs capables de répondre aux appels d'offre et les initiatives d'autopromotion (macro-lots...).
- Travailler sur la réversibilité des aménagements pour permettre leur adaptabilité aux changements de comportements et de modes de vie.
- Pousser la réflexion sur les espaces de statuts intermédiaires (entre espaces privés et espaces publics) favorisant les pratiques collectives.
- Mieux intégrer dans la charte ÉcoQuartier les enjeux du renouvellement urbain et les objectifs des conventions des quartiers prioritaires.
- Tenir compte des tracés et formes urbaines (dessin des îlots) historiques, porteurs d'histoire et témoins d'usages passés et actuels, et donc acteurs de diversités.





- Construire l'envie :

« C'est l'envie d'ÉcoQuartier qui crée l'ÉcoQuartier. L'adaptation au contexte et au territoire est déterminante pour réussir ».

- Promouvoir un système d'ambassadeurs permettrait de donner envie, de transmettre l'envie : le témoignage d'un alter ego est tout à fait essentiel
- Développer l'investissement personnel : le faire et le faire ensemble est un fondement majeur du vivre ensemble, comme en témoigne le succès des jardins familiaux. L'expérience des pays de l'Europe est également significative à cet égard.
- Mobiliser les enfants dans les écoles pour concevoir et faire vivre les projets d'aménagement durable (actions, animations, visites, ateliers avec les écoles)



2.2 ÉcoQuartier : le défi de la nouvelle donne territoriale

AUJOURD'HUI, DES ÉCOQUARTIERS VITRINES DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE

Les ÉcoQuartiers réinterrogent l'exercice de la planification territoriale, et viennent nourrir la réflexion sur l'évolution qualitative des règles des documents d'urbanisme (PLU, SCoT...). Sur certains thèmes l'articulation fonctionne facilement (par exemple la trame verte et bleue, car il existe des complémentarités d'échelles entre schémas, documents d'urbanisme et aménagement opérationnel..., ou sur la qualité de l'air intérieur, car les leviers d'action sont simples).

La charte ÉcoQuartier et les autres chartes (d'aménagement ou de construction durable par exemple), cherchent à développer en complément de l'urbanisme réglementaire un dialogue qualitatif des acteurs de l'aménagement fondé sur des objectifs de durabilité et des engagements communs. Ce principe de charte fait même l'objet de référentiels d'opération encadrant le cahier des charges de certaines ZAC.

On observe donc que l'ÉcoQuartier, vitrine d'engagement et d'innovation au lancement du projet devient progressivement un « standard » de performance plus ou moins décliné localement puis un « démonstrateur » de l'aménagement durable, repère pour d'autres territoires.

DES TRANSFORMATIONS INSTITUTIONNELLES A SAISIR

Même s'il n'existe pas de lien direct entre l'ÉcoQuartier et les documents de planification, l'influence de la démarche se traduit dans l'ensemble des documents (SCoT, PLU) au moment de leur actualisation ou à l'occasion des transformations institutionnelles, parfois de façon directe par l'inscription des objectifs des EcoQuartiers dans les documents d'urbanisme (ex : Hauts de Montreuil et PLU).

L'évolution vers la planification intercommunale (PLUi) est une difficulté pour les collectivités mais aussi une opportunité pour intégrer dans les documents d'urbanisme communautaires les atouts des démarches ÉcoQuartiers menées dans des communes isolées (ex du Grand Nancy : le PLUi pour diffuser les bonnes pratiques EcoQuartier).

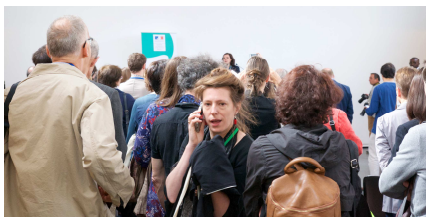
La mise en réseau actuelle des territoires après les lois sur la nouvelle organisation territoriale est une opportunité à saisir pour développer la démarche et, demain, les labellisations. Une autre opportunité est enfin fondée sur **le rôle de chef de file aménagement durable des nouvelles régions** et la mise en place des futurs SRADDET (Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).



DIFFUSER LA DÉMARCHE DANS LES TERRITOIRES A PARTIR DES NOUVELLES COMPÉTENCES

Dans le cadre territorial nouveau, il s'agit de reposer à l'avenir la question du périmètre de l'ÉcoQuartier et de ses limites qui semblent parfois renfermer la réflexion et l'action à l'échelon communal. Il s'agit aussi d'intégrer la démarche dans le nouveau partenariat local ouvert par les compétences partagées des territoires. Des propositions concrètes évoquées au cours du Forum :

- Ouvrir un périmètre de réflexion des ÉcoQuartiers à l'échelle des enjeux intercommunaux, c'est-à-dire une réflexion globale au sein des territoires sur les espaces de projets ÉcoQuartiers qu'ils soient centraux, périphériques, d'extension ou de rénovation urbaine, de bourgs, de hameaux... Les CAUE, les agences d'urbanisme, peuvent notamment être un appui pour élargir la compréhension des enjeux à l'échelle du département.
- Inciter à une double signature de la charte de la part des communes et de l'EPCI.
- Mobiliser les régions pour la démultiplication de la démarche ÉcoQuartier, dans le cadre de leur rôle de chef de file du développement durable et de l'aménagement, et prioriser les mobilisations techniques et financières des collectivités sur ces projets. Certaines régions comme l'Île-de-France mènent des politiques complémentaires (quartiers exemplaires, NQU,...) et des agences de l'Etat comme l'ANRU ou l'ADEME ont des actions qui renforcent le rayonnement des thématiques des ÉcoQuartiers.
- Capitaliser les expériences de collectivités engagées ou labellisées à l'échelle des différentes EPCI (Métropoles, CA, CU, CC) pour diffuser le modèle aux échelles de coopérations.
- Diffuser un glossaire des aides existantes.
- Reconnaître les ÉcoQuartiers comme lieux d'expérimentation avec des financements fléchés et un bonus réglementaire permettant certaines expérimentations en échange d'un investissement supplémentaire en ingénierie.
- Associer des laboratoires de recherche pour développer des recherches-actions dans les ÉcoQuartiers (ex du Grand Lyon sur les îlots de chaleur).
- Utiliser et valoriser l'énergie et les idées des start up dans la co-construction des projets (ex : EPA projet Val d'Europe pour un outil de co-conception des espaces publics)





« Pour un lien renforcé entre culture, patrimoine et aménagement durable > Associer les STAP et plus largement services de la culture aux expertises et aux commissions régionales ÉcoQuartier »



2.3 ÉcoQuartier : le défi de la ville existante et du dialogue avec l'architecture et le patrimoine

AUJOURD'HUI UNE IMAGE URBAINE MAIS UNE GRANDE DIVERSITÉ DE TERRITOIRES

La réalisation des ÉcoQuartiers prend aujourd'hui des formes diverses, avec des opérations de tailles variées. « *ÉcoQuartier, c'est uniquement dans la "ville" ? Ecohameau c'est dans un bourg ? Ecobourg c'est en milieu rural ? un Ecolotissement est-ce un ÉcoQuartier ?* »

La démarche semble soluble dans la diversité des territoires. Mais les différences sont notables entre les opérations pionnières d'extension urbaine, qui ont servi de démonstrateur et mobilisé des moyens singuliers, et la généralisation actuelle dans la ville existante, et dans un moment de raréfaction budgétaire.

ÉCOQUARTIER UN OBJET NEUF DANS LA VILLE ?

Si pour les acteurs des ÉcoQuartiers, la démarche s'applique bien au renouvellement urbain, des difficultés sont soulignées. Le volet social est plus complexe à intégrer et un effet de frange est perçu par certains riverains (prix supérieurs au marché environnant, absence de stationnement, obsolescence du parc existant de proximité...). Un « gap culturel » existe parfois avec les acteurs de la politique de la ville.

Par rapport aux contextes dans lesquels ils s'insèrent, **les ÉcoQuartiers peuvent apparaître comme décontextualisés** même si certaines opérations exceptionnelles témoignent du contraire. L'intégration au site, au paysage, à la trame urbaine, à l'architecture et le dialogue ou la composition avec le patrimoine existant semblent difficilement prise en compte. L'esthétique et les ambiances proposées apparaissent parfois en rupture avec la ville existante. Certaines démarches comme l'appropriation des friches, ou la gestion du « déjà là » sont déstabilisantes par rapport à l'image des ÉcoQuartiers et confrontent les acteurs aux risques (de pollution), aux usages anciens d'un lieu, à des formes urbaines dépassées. Comment accompagner la mutation et produire de la qualité architecturale dans le périurbain ? Le lotissement comme impensé urbain et architectural ? Comment concilier protection du patrimoine et projets architecturaux audacieux ?

ÉCOQUARTIER ENTRE INITIATIVE PUBLIQUE ET INITIATIVE PRIVÉE

Une différence importante s'opère entre les ÉcoQuartiers en extension urbaine et ceux liés à la rénovation urbaine. Dans le premier cas, c'est l'initiative privée qui, de plus en plus, développe le projet, alors que dans l'autre, c'est la puissance publique qui porte les actions au travers de conventions et avec de multiples partenaires.

RELEVER LES DÉFIS DE LA VILLE EXISTANTE

Parmi les premiers défis figurent celui des pollutions (notamment des sols) qui peuvent donner une première image négative à l'opération. Comment l'ÉcoQuartier peut-il se fonder dans des quartiers de délaissé urbain qui subissent rupture routière, pollution, nuisance sonore ... ?

L'ÉcoQuartier doit favoriser la résilience de territoires urbains en relégation. Pour cela, il est proposé **d'associer ÉcoQuartier et renouvellement urbain** :

- en travaillant davantage le diagnostic de l'existant et le patrimonial,
- en élargissant le périmètre d'étude aux quartiers limitrophes,
- en proposant des incitations financières pour la densification,
- en développant dans les bourgs ruraux et dans des sites remarquables des ÉcoQuartiers démonstrateurs de la qualité urbaine et architecturale contextualisée, du caractère « endogène » de la démarche (savoir-faire et matériaux locaux, patrimoine naturel local...) et vitrine d'une maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale de qualité,
- en encourageant des projets architecturaux innovants revendiquant un travail sur le patrimoine de demain,
- en utilisant le patrimoine comme fil rouge de conception du projet,
- en développant le dialogue avec les architectes des bâtiments de France,
- en travaillant sur le mobilier urbain et les infrastructures en cohérence avec le paysage et l'existant,
- en laissant de la place à la créativité (concours d'idées, partenariats avec le milieu scolaire, mobilisation des citoyens,...).



2.4 ÉcoQuartier : le défi des sobriétés

« Raisonner davantage en bilan environnemental global de l'opération (émission de GES, utilisation des ressources naturelles, eau, biodiversité...) : du choix des matériaux et des filières, jusqu'aux usages »



UNE VILLE SOBRE QUI INTERROGE LES PRATIQUES

La ville durable est une ville sobre en ressources. En minimiser l'usage, c'est développer la compacité (lutte contre l'étalement urbain), et c'est prévenir et réduire les consommations. C'est aussi réutiliser, recycler, récupérer. C'est enfin inventer un modèle économique et financier intégrant le long terme.

Mais les questions posées par les innovations sur l'énergie, les déchets, l'eau... ne manquent pas :

- La réduction des consommations énergétiques, notamment dans l'habitat, voire la production d'énergie par le quartier, conduit à réfléchir sur les démarches de mutualisation (conception de réseaux ?) et sur les retours sur investissement ressentis par les habitants. Quand le consommateur devient producteur d'énergie, les références et les comportements changent. (Cf Utrecht au Pays-Bas où l'équilibre économique n'est atteint que lorsque les échanges de chaleur sont possibles). Deux modèles semblent possibles : l'autonomie énergétique ou la connexion à un réseau existant ou mutualisé.
- Pour les déchets deux questions sont prégnantes : celle des flux et de leur captation, et celle de l'individualisation des coûts de collecte et de traitement. Ces deux notions sont à introduire dans le référentiel ÉcoQuartier. Il en va de même pour la promotion du réemploi, la non-transformation et la récupération, sujets énergétiques primordiaux. (Cf Copenhague : les armoires de partage qui limitent le gaspillage alimentaire.
- Enfin pour l'eau, la réglementation n'encourage pas à sa réutilisation à l'échelle des bâtiments ou d'îlots.

LE DEVOIR D'EXPÉRIMENTATION DES ÉCOQUARTIERS

Le modèle d'une ville sobre développant une économie circulaire nécessite de travailler demain en coût global. Mais ce raisonnement ne bénéficie pas encore des outils nécessaires et des savoir-faire indispensables (cf l'exemple de Strasbourg métropole).

- La maîtrise et la stratégie foncières sont évidemment des fondamentaux. Elles permettent de réduire la tension qui existe entre le foncier aménagé et le foncier nécessaire : à la production (pour l'autosuffisance alimentaire par exemple), à la place de la nature en ville, au développement d'espaces pour rendre la ville accessible à tous (via la mobilisation du tissu associatif par exemple).
- L'autre tension vient du mode de financement des opérations, et de la place croissante des investisseurs privés qui cherchent une rentabilité plus immédiate. *« Si l'investissement trouve toujours une solution de financement, en revanche le coût de fonctionnement est plus difficile à anticiper et à optimiser dans les réflexions du projet »*

Les acteurs de l'aménagement attendent un document didactique pour une approche en coût global. Le label pourrait à l'avenir mieux intégrer cette notion et la démarche proposer des formations aux élus et aux équipes locales engagées.



2.5 ÉcoQuartier : mieux intégrer les politiques nationales et internationales

AUJOURD'HUI UNE DÉMARCHE EXIGEANTE DANS LA DURÉE

Les ÉcoQuartiers permettent de poser toutes les questions sur le projet, mais la démarche est exigeante et demande du temps et de la constance. Elle nécessite, pour réussir, de s'appuyer sur l'implication des élus et des services, point fort des ÉcoQuartiers, et sur de nombreux partenaires techniques et financiers et de multiples outils. L'actualité démocratique, réglementaire, législative peut transformer cet équilibre.

« Maintenir un haut degré d'émulation entre les différents acteurs, pour favoriser l'échange des bonnes pratiques et les retours d'expérience, notamment entre les collectivités, par l'organisation d'un événement annuel »

UN CONTEXTE CHANGEANT

Les acteurs des ÉcoQuartiers soulignent une difficulté à distinguer les rôles respectifs des DDT(M), D(R)EAL, CEREMA pour l'accompagnement de la démarche. Les changements réguliers d'interlocuteurs d'Etat fragilisent le processus et limitent la portée des engagements.

Une autre perturbation vient des politiques nationales ou régionales d'appel à manifestation d'intérêt ou d'appel à projet, ou encore d'appel à idées qui viennent déstabiliser ou au mieux réorienter la démarche de long terme ÉcoQuartier « *dans certaines régions on a comptabilisé 60 appels à projet, on passe notre vie à répondre et non à bâtir notre projet* ».

Enfin, l'actualité de l'ÉcoQuartier est rattrapée par les nouvelles lois et réglementations qui modifient les conditions de réalisations des projets, voire les conditions d'accès aux financements. « *L'ÉcoQuartier tend à se résumer à l'atteinte des objectifs de performance énergétique ou d'enveloppe de bâtiment, alors que l'esprit d'innovation doit rester supérieur au réglementaire.* »

Les évolutions législatives peuvent également contribuer à l'émergence de projets concertés (ex : loi ALUR qui favorisent l'habitat participatif).

POUR DEMAIN DÉVELOPPER L'ÉMULATION

- Développer **une ingénierie mutualisée pour les petites collectivités** (pallier la fin de l'ATESAT) avec l'appui des DDT(M) et des territoires de projet PNR, Pays ...en lien avec la démarche du « Nouveau Conseil aux Territoires ».
- Conduire des partenariats plus étroits avec l'**ANRU** afin de développer l'émulation et les projets dans la ville existante et avec l'**ADEME** (enseignements des AEU2) et les PNR pour soutenir les petites collectivités.
- **Pour une émulation optimale :**
 - Améliorer les outils existants et leur clarté, les plateformes et documents mis à disposition : lettre ÉcoQuartier, LOAD (librairie des opérations d'aménagement durable), site internet, sont à retravailler.
 - Améliorer le suivi de l'État entre l'engagement, le label et l'après.
 - Diffuser et utiliser la démarche même si on ne vise pas forcément l'obtention du label pour créer un outil pédagogique essentiel.
 - Ouvrir un Forum dédié aux échanges de pratiques entre collectivités en privilégiant le local.



POUR DEMAIN MIEUX INTÉGRER LE GLOBAL

- **Faire un lien explicite et renouvelé entre la pluralité des objectifs et des engagements pris par la France** à des échelles internationales (COP21 par exemple) et les ambitions des ÉcoQuartiers. Cette traduction pourrait être prise en charge par le ministère, et notamment pour afficher plus clairement la nécessité de prendre en compte le facteur 4.
- **Développer le réseau d'échange « Ville durable »** à l'échelle européenne pour améliorer les politiques en matière de ville durable, à l'image de la collaboration France-Suède. Ce réseau serait basé sur le partage d'expériences et, l'expérimentation collective, et sur un travail collaboratif de recherche de projets spécifiques et de financements essentiellement européens. Pour demain, il s'agit de promouvoir les différents programmes d'échanges et de faire adhérer les villes françaises mais aussi de trouver les moyens nécessaires pour assurer la longévité des réseaux d'échanges européens créés et d'accompagner les villes dans les projets. À ce titre, le RFSC (Reference Framework for Sustainable Cities, ou référentiel des villes et territoires durables) est mentionné comme un outil pertinent.
- Avoir une **veille permanente au sein de la démarche** pour répondre aux appels à projets européens et acquérir les **compétences**, le **savoir-faire** et la **culture** pour rechercher et capter ces **appels à projets** - former des personnes dédiées à cette activité.





« En même temps que s'y inventent de nouveaux modes de consommer et d'habiter, les ÉcoQuartiers ne pourraient-ils pas être porteurs des nouveaux modes de travail et être créateurs d'emplois et producteurs ? »



3. Les enjeux professionnels des ÉcoQuartiers

3.1 ÉcoQuartier : soutenir le développement local

UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE DES ÉLUS ET DES EXPÉRIENCES À FAIRE CONNAÎTRE

« Dynamiser le territoire en contribuant à un développement économique local, équilibré et solidaire » tel est un des objectifs de la charte des ÉcoQuartiers. La richesse des expériences évoquées durant le forum montre que les opérations ont permis de nombreuses expérimentations :

- Mouans-Sartoux et ses cantines scolaires bio grâce à un partenariat avec un agriculteur qui a relocalisé son exploitation.
- Douai et ses parcs consacrés à l'agriculture associant une association d'insertion sociale, de légumerie / conserverie (« recyclage » des invendus des agriculteurs).
- Bordeaux et sa conciergerie de quartier développée avec Bouygues Immobilier et gérée par une entreprise locale de l'Economie Sociale et Solidaire en réseau avec d'autres entreprises de services, Saint-Germain-en-Laye et le développement de l'entretien de la forêt ...

L'existence d'un terreau local favorable, d'un embryon de projet et la mobilisation des élus semblent déterminantes pour aboutir. La présence du quartier seul ne suffit pas.

DES CONTRAINTES À PRENDRE EN COMPTE

L'échelle du site est trop restreinte pour produire à lui seul un véritable développement local. Il est souvent indispensable de mutualiser les projets et les initiatives pour trouver des seuils de rentabilité qui pérennisent économiquement les projets. C'est à l'échelle du bassin d'habitat ou du bassin de vie qu'il convient d'agir. Mais il faut faire attention aux concurrences territoriales qui peuvent exister par exemple sur des gisements de ressources (ex : déchets) ou l'utilisation de filières (ex : bois). Une autre difficulté qui doit être dépassée est celle du lien aux entreprises locales qui sont aussi en concurrence entre elles et avec celles du marché national et européen. Un travail fin de rédaction des cahiers des charges doit être conduit pour éviter les recours vis-à-vis des réglementations, notamment européennes. Enfin la dynamique locale doit aller au-delà de l'économie au sens strict et intégrer la culture, l'Economie Sociale et Solidaire, l'économie du partage ...

POUR S'INTÉGRER AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

La première recommandation serait de mutualiser les initiatives existantes pour donner des idées aux autres. La deuxième méthodologie voudrait que « l'ÉcoQuartier découle d'un développement local et non l'inverse ». La troisième interroge la frontière entre les métiers de l'aménagement et ceux du développement local. Un débat est à ouvrir avec les professionnels à ce sujet. La quatrième vise à penser l'ÉcoQuartier dans son écosystème, dans son environnement, et à travailler sur la question de l'autosuffisance et sur les liens entre urbain et rural « On ne peut plus penser l'aménagement urbain en pensant uniquement urbain »

Ces réflexions interrogent évidemment la gouvernance du projet et le rôle de chacun. Si l'implication des élus est un point fort et reconnu de la démarche, la formation conjointe des acteurs y compris associatifs et des citoyens autour des élus semble trop peu fréquente sur ces sujets (ex : de la Guadeloupe). Il s'agirait de développer l'intelligence collective et l'approche systémique des opérations. Par une plus grande connaissance des logiques des uns et des autres et des contraintes de chacun, cela permettrait de développer une gouvernance en mode projet et un dialogue efficace le plus en amont possible.



3.2 ÉcoQuartier : concevoir autrement l'espace public et intégrer la nature en ville

UN ESPACE PUBLIC AU CŒUR DES ATTENTIONS

La conception de l'espace public dans les ÉcoQuartiers intègre : les enjeux du changement climatique et des risques ; la sobriété énergétique et les énergies renouvelables ; le développement de la nature en ville ; la préservation des ressources ; l'intégration de services mutualisés et des nouvelles formes de mobilité ; le bien-être et la diversité des usages, la mise en valeur des paysages et du patrimoine...

Tous ces objectifs interrogent les pratiques et la gestion de la part commune de la ville que représente l'espace public, lieu de représentations, de sociabilité, de convivialité, mais aussi de tension... Même si l'évolution des façons de penser l'espace public n'a pas forcément été induite par les ÉcoQuartiers, on observe aujourd'hui clairement une nouvelle manière de les concevoir.

UNE REFLEXION PLUS FORTE SUR LA PRESENCE DE L'EAU ET DE LA NATURE EN VILLE

La place accordée à la nature, avec un bon emboîtement des échelles (de la trame verte et bleue à l'espace vert) modifie le paysage des lieux. La nature est un enjeu constant dans les projets (coulée verte, quartier autour d'un parc, traitement des friches, mise en valeur du paysage...).

Cette évolution s'appuie sur :

- le **renouveau environnemental**, de la conception et des formes différenciées de gestion ;
- la **mixité des usages et des modes de déplacements** ;
- l'**agrément et le confort de la nature** ;
- une **ingénierie renforcée** : plus de réflexions, de temps passé, de financement d'études préalables, une évolution des cahiers des charges. Même si la présence d'écologues est encore rare dans les équipes, l'approche technique est réalisée avec les différents acteurs, et usagers et surtout avec les gestionnaires.
- l'intégration du fait naturel dans les outils de l'urbanisme réglementaire.

La qualité urbaine et l'image des ÉcoQuartiers reposent essentiellement sur son naturel.

Durant le Forum de multiples opérations ont été partagées pour analyser la place de la nature en ville et différentes solutions techniques:

- dans l'urbain : par les diagnostics écologiques des sols optimisant les plans masse, par les réflexions sur le paysage bénéficiant à la biodiversité, par les conceptions de voiries et réseaux intégrant la gestion écologique de l'eau,...
- une réflexion pour élaborer un outil intégrateur pour que le jardin partagé soit un maillon d'un dispositif plus global, comme un plan de paysage à l'échelle de la ville ou de l'intercommunalité (cf. le plan « Strasbourg Grandeur Nature »). L'outil d'aménagement du territoire qu'est la Trame Verte et Bleue en est une autre ;
- dans l'architecture : par le développement de toitures végétalisées de qualité et par l'intégration de nichoirs ;
- dans la dimension pédagogique indispensable à l'association des habitants dans les projets, par l'appropriation éphémère de territoire, par les ateliers de découverte scientifique et ludique ou par les fermes pédagogiques, par l'élevage pastoral...





DES PISTES À EXPLORER

La transition public/privé et le rapport entre « espace public » et « espace collectif »

Le rapport entre « espace publics » / « espace bâti » et « espace publics » / « espace privé » est important. « Comment seront gérés ces espaces collectifs? » « Que se passera-t-il si les espaces collectifs sont privatisés? » « Quelle part d'espace partagé restera? » Un travail sur les frontages est à développer.

- **Le financement économe de l'espace public**

Les nouveaux espaces publics ont-ils un coût supérieur (ingénierie, mise en œuvre, richesse des matériaux, ...). ? Des coûts de gestion supplémentaires ? Quels bénéfices (impact sur le bien-être et la santé) ?

- **Des aménagements temporaires ou évolutifs pour faire naître un projet**

- **La mobilisation des habitants et associations pour la gestion d'espaces publics**

« L'ÉcoQuartier, comme emblème de la ville désirable qui mobilise le grand public, et par voie de conséquence pousse les professionnels et les décideurs à évoluer »

3.3 ÉcoQuartier : gouvernance et créativité

UNE APPROCHE INTEGREE

La démarche ÉcoQuartier repose sur une approche intégrée qui incite les professionnels à dialoguer et à travailler en équipe. L'organisation des services ou des équipes de professionnels évolue vers la pluridisciplinarité et intègre de plus en plus des savoirs techniques ou des enjeux nouveaux comme ceux de la santé et du bien-être (cf Ille et Vilaine – travail en amont avec l'école des Hautes Etudes en Santé Publique). Mais ces avancées restent encore trop rares.

On observe un certain partage de compétences entre la collectivité, mobilisée sur les questions sociale, éducative, culturelle et sécuritaire, et les concepteurs saisis des sujets urbains, environnementaux et d'habitat. Le paysage représente à ce titre une porte d'entrée commune sur le vivant et les enjeux humains. Les regards communs portés sur les paysages facilitent le dialogue avec les habitants. Le paysage constitue un cadre culturel commun que les autres enjeux n'offrent pas ou peu.

Les aménageurs ont aussi développé des démarches de décloisonnement, des modes de travail contributifs et une culture de la concertation qui sont encore insuffisamment mobilisés. De la même manière, les services de l'Etat développent des services aux multiples compétences.

DES ÉVOLUTIONS PARTENARIALES À SUIVRE

L'organisation des territoires dans **un cadre « intercommunalisé »**, qui renforcera l'ingénierie locale par la mutualisation, notamment dans les territoires ruraux, peut conduire à une certaine distanciation entre les élus locaux et les services intercommunaux. Or, dans la conduite des démarches ÉcoQuartiers, tous les acteurs soulignent l'importance d'une bonne mobilisation des élus et de leurs services. Qu'en sera-t-il demain dans ce nouveau cadre ? Comment créer une culture commune des acteurs dans ce cadre ?

Par ailleurs, il semble que **les opérateurs privés** prennent une place croissante dans la réussite des ÉcoQuartiers, notamment à cause du recours accru aux PUP et moins à la ZAC jugée trop lourde et trop contentieuse. Quel rapport demain entre initiatives publiques et initiatives privées ?

DEMAIN : UNE PLACE NOUVELLE POUR L'INNOVATION ?

Les apports du numérique pour la collaboration et la conception de projets complexes pourraient s'avérer déterminants en ouvrant les clés de l'expertise aux citoyens. Le numérique permettra aussi une révolution dans les métiers de la conception, et la modélisation des données sera utile à la concertation. C'est une piste d'innovation importante pour les futurs ÉcoQuartiers.



Une autre piste ouverte dans le forum est de favoriser l'**engagement choisi** des opérateurs (habitants, promoteurs,...) dans un cadre conventionnel précis co-élaboré. Les porteurs de projet doivent établir dès le départ les « règles du jeu » de la concertation (ce qui est négociable, non négociable, à co-construire,...). Il s'agit ainsi de développer un cadre de confiance dans une méthode partagée et souple, et de favoriser la compréhension entre les professionnels et les habitants (ex : « laisser un espace qui doit être évolutif et mettre en place les conditions pour que les habitants choisissent « ce qu'ils veulent en faire » »). La mise en place d'ateliers participatifs y contribue.

Une troisième piste est celle du **deuxième chantier** qui désigne ces processus productifs que les habitants, les usagers, greffent sur l'habitat au fil du temps et qui le métamorphosent. Les deuxièmes chantiers peuvent s'avérer très productifs. « Si l'habitant peut s'activer en bord de rues, aménager et modifier l'espace des façades, même de manière minime, l'habitat devient fertile. »

Une quatrième qui pousse à l'innovation est de développer des ÉcoQuartiers dans les secteurs urbains les plus délicats (Cf. la ZI des Ardoines à Vitry en zone inondable). Dans ce cadre et pour avancer rapidement un appel à projet pourrait être lancé (Cf. L'exemple de l'appel à projet innovations « Ville durable et solidaire » (ANRU / CGI) sur la notion d'« espace égalitaire », ou celui de l'Ile-de-France sur « 100 quartiers écologiques et innovants »).

Mais attention « il s'agit de rendre abordable l'innovation à monsieur tout le monde, et pour cela il ne faut pas être normatif » (Cf. quartier Brazza à Bordeaux sur l'habitat aménageable conçu sur l'objectif simple "loger des familles à moins de 2000 € du m²").

Développer l'innovation exige l'acceptation d'un « savoir partagé » pour assurer la diffusion de l'expérimentation et un droit à l'erreur. « Penser à la réversibilité des aménagements : les usages ne sont pas simples à anticiper, vouloir tout figer sur un plan masse n'est pas possible ».

Le **programme européen URBACT** vise à soutenir des réseaux de coopération entre collectivités locales européennes. Cette coopération s'inscrit dans une approche intégrée qui prend en compte les diverses fonctions du développement urbain durable telles que l'éducation, l'économie, le logement...

URBACT permet un financement de formations, les frais de personnel et d'expertise, l'organisation des séminaires de travail ainsi que les frais de déplacements entre les villes du réseau, mais il ne permet pas des financements d'investissement (Cf. expériences de Lyon sur l'alimentation durable et de Mouans Sartoux sur l'autonomie alimentaire).

La piste du deuxième chantier qui désigne ces processus productifs que les habitants, les usagers, greffent sur l'habitat au fil du temps et qui le métamorphosent



« Identifier les pratiques EcoQuartier dans un observatoire pour les diffuser »

Pour leur contribution, merci à



Nejla ABID ESSEGHIR, Jocelyne ABIS, Corinne ABIVEN, Claire ABONNAT, Cedissia ABOUT-DE-CHASTENET, Sylvie ACKER, Ruba ALABED, Emilie Rosita ALLAIN, Mathilde ALLINDRE, René ALLOUCHE, Nadia ARBAOUI, Stéphanie ARNAUD, Nathalie AUBURTIN, Jean-Bernard AUBY, Mohamedou BA, Olivier BACHELARD, Sabine BAILLARGUET, Julien BAILLEUL, Servane BAINIER, Marie-Catherine BARIGAULT, Florent BARNABE, Marc BARRA, Sophie BARTHELET, Marie-Antoinette BASCIANI-FUNESTRE, Marion BAUD, Blanca Elena BENAVIDES, Marion BENOIST-MOUTON, Catherine BERGÉAL, Coraline BÉRRARD, Alba BERTHELEMY, Brigitte BERTHOMIEU, Stéphane BERTIN, François BERTRAND, Bruno BESSIS, Maryvonne BIDOT, Pedro BIZARRO, Charles-Guillaume BLANCHON, Rémy BLANES, Clémence BLONDIAUX, Dorothée BOCCARA, Benjamin BOGLIO, Jérôme BOISSONADE, Florent BOITHIAS, Claire BOIVIN, Clément BOLLINGER, Emilie BONNET-DERIVIERE, Georges BOUCARD, Blandine BOUCLIER, Muriel BOUDARD, Florence BOUGNOUX, Jean-Baptiste BOURDIN, Carole BOURGEOIS, Séverine BOURGEOIS, Cédric BOUSSUGE, Monique BOUTEILLE, Raphaël BOUTES, Franck BOUTTE, Sylvain BRILLET, Flore BRINGAND, Aurélie BROSSA, Flore-Anaïs BRUNET, Jean-René BRUNETIERE, Eugénie BUGAIN, Charlotte BULIARD, Olivier BUROT, Marc CALORI, Justine CAMBRAY, Guillaume CARLIER, Michel CARRIERE, Céline CASAGRANDE, Annelise CASTRES SAINT MARTIN, Didier CATTENOZ, Christian CAYE, Florian CÉARD, Marie CHABROL, Rachel CHANE SEE CHU, Florent CHAPPEL, Audrey CHARLUET, Frédéric CHASTANIER, Armina CHATINIERES-NAIM, Claire CHAUSSADE, Guy CHAUTARD, Jocelyne CHAUWIN, Fabienne CHAVANES, Vivien CHAZELLE, Renaud CHERQUI, Françoise CHEVALIER, Lucile CHOPINEAUX, Michel CIVINO, Eve COEUR, philippe COFFINEAU, André COIGNET, Nicole CONAN, Christina CONRAD, Willy CORNELIE, Aurélie CORNET, Frédéric CORSET, Bertrand COURVOISIER, Béatrice COUTURIER, Camille COUVREUR, Bénédicte CROZON, Judith CUBERTAFOND, Silvain CZECHOWSKI, Geoffroy D'HAINAUT, Marie-Claude DALIBARD, Jean-Christophe DARAGON, Marc DARTIGALONGUE, Déborah DE CECCO MARCORELLES, Sophie DEBERGUE, Aude DEBREIL, Yannick DEBRUYNE, Pierre-Charles DECOSTER, Cécile DEKEUWER, Karine DELABY, Paul DELDUC, Eva DELMAS, Marc DELORT, Marion DEMARQUET, Angèle DENAUX, Martin DENIS, Laure DER MADIROSSIAN, Véronique DHAM, Dominique DHUMEAUX, Nathalie DI PIRO, Lorenzo DIEZ, Marie Claire DIUURON, Caroline DOLLE DE RAVINEL, Dominique DORE, Stéphanie DRACON, Sandrine DRETZ, Yasmina DRIS, Florence DROUY, Philippe DRUON, Patrick DUGUET, Florian DUPONT, Hervé DURET, Adrien DURIEUX, Colas DURRLEMAN, Filip EKANDER, Firas EL BAHLOUL, Dorra EL MENNI, Bénédicte ERB-VERSINI, Laurent ESCOBAR, Christian FALIU, Michel FANNI, Anna FAUCHER, Michael FENKER, Helene FERNANDEZ, Marielle FERNET, Lizett FIGUEROA JIMENEZ, Catherine FLACHERIE-LIAUTARD, Jérôme FLEURIER, Isabelle FONTAINE-PIVARD, Marie FOURTANE, Eric FULLENWARTH, Pierre GADOIN VILHET, Chahoul GAFFAR, Nathalie GAL, Théophile GANDON, Bruno GARNERONE, Fabien GARNIER, Christian GARNIER, Arnaud GARRIGUES, Julia GARTNER-NEGRIN, Delphine GAUDART, Claudine GAVAND, Anne GAY, Thibault GENSOLLEN, Francine GIBAUD, Alain GIGNOUX, Laurent GIROMETTI, Samuel GOSSET, Joëlle GOUDAL, Laure GOUHIER, Patrice GRASSART, Christophe GRENON, Michel GUEMY, Amandine GUEROT, Guillaume GUERRE, Nadine GUESMI, Jean-François GUFFROY, Céline GUICHARD, Mireille GUIGNARD, Loïc GUILBOT, Eric GUILLAUMIN, Georgia GUINAULT, Jean HACHE, Cécile HANIER, Arnaud HANNEQUIN, Anne-Laure HUAUX, Ariane HUFSCHMITT, Anne Françoise HYVRARD, Rita JACOB BAUER, Aurélie JAKOB, Marc JAOUEN, Thomas JELIC, Marie JORIO, Camille JOUIN, Evelyne JOYEUX-HOMER, Alain JUND, Sarah KHIREDDINE, Corinne KRZYZAMIA, Jérôme LACHAZE, Simon LACOURT, Jean-François LACROUX, Denis-Marie LAHELLE, Lydie LAIGLE, Ingrid LAIR, Agnès LAMBOT, Bernard LANDAU, David LANDRY, Julien LANGE, Catherine LANGLET, Odile LAPORTE, David LAURE, Pauline LAVAUD, Alice LAVAYSSIERE, Daniel LE BLAY, Véronique LE BOUTEILLER, Nathalie LE BRUN, Claire LE CALVEZ, Yann LE CORFEC, Patrick LE GALL, Audrey LE MAREC, Marianne LE SQUERE, Céline LECOLLINET, Gilles LECUIR, Dominique LEGUY, Loïc LEJAY, Maud LELIEVRE, Nina LEMAIRE, Guy LEMEE, Emilie LEPOIVRE, Flavie LEROY, Marie LEROY, Eric LESUEUR, Stéphane LETEXIER, Alix LETURCQ, Véronique LEVILIER, Christian LEVY, Pia LEWELLER, Xin LI, Serge LIFCHITZ, Antoine LIMOUSIN, Luc LITZLER, Jordi LOPEZ, Romuald LORIDAN, Elise LOUBET, Evelyne LUCAS, Salvador LUDENA, Marillys MACE, Philippe MACOCCO, Candie MAGDELENAT, Jean MAGERAND, Reena MAHAJAN, Aïssata MAIGA-PEGUET, Stéphanie MALETRAS, Julia MALINVERNO, Christiane MALO-SCHWEBEL, Clément MANGOT, Gilles MARAVAL, Patrick MARCHAND, Elise MARION, Christian MARION, Fabrice MAROUVIN, Nathalie MARTHE-BISMUTH, Chloé MARTINEZ, Lionel MASCHINO, Florence MASSON, Hervé MAUCLERE, Caroline MAURAND, Claire MAURICE-MADELON, Caroline MENDY, Lise MESLIAND, Sandy MESSAOUI, Jean-Pierre MISPELON, Marie-Hélène MOBETIE, Ouissam MOKADDEM, Soraya MOLINERO, Margaux MONTAGNON, Yann MONTRELY, Valérie MOREL, Roberta MORELLI, Jean-Michel MORER, Laurence MORICE, Delphine MORIN, Clémentine MORIN, Elizabeth MORTAMAIS, Catherine MOULIN, Pierre MOUREY, Philippe MOUTET, Marie NADEAU, Natacha NASS, Margaux NEBOUT, Benjamin NGUYEN HUU, Erwan NGUYEN-NICOLAS, Marc NGUYEN VAN PHU, Severine NOACK, Madeleine NOEUVÉGLISE, Patrick NOSENT, Vanessa NUZZO, Caroline OLIVIER, Gilles ORZONI, Piero OSTI, Dominique OUDOT-SAINTGERY, Anne-Laure PACINI, Antoine PAGES, Evelyne PANDAL, Michèle PAPPALARDO, Véronique PAPPE, Fabien PAQUIER, Romain PARIS, Florence PATIN, Alexandra PAU-RICLET, Willem PAUWELS, Isabelle PEENE-DUPONT, Albert PEIRANO, Gilles PEROLE, Pauline PERQUIS, Olivier PERRIN, Suzanne PHAN, Géraldine PICARD, Yoann PIERRE, François PIERRON, Marie PIGANIOL, Guillemette PINCENT, Magali PINON-LECONTE, Kleber PINTO SILVA, Michaëlle POLICARD, Adrien PONROUCH, Franck POTIER, Aymeric POUPEL, Cyril POUVESLE, Nicolas PREGO, Elsa PREISS, Perrine PRIGENT, Philippe PRIMARD, Caroline PURIERE, Ludovic QUENTIER, Jean Louis RADIGUE, Sarah RAVALET, Dominique RENAUDET, SERGE RENAUDIE, Vincent RENAULD, Catia RENNESSON, Lionel REYNAUD, Olivier RICHARD, Jean RICHER, Erwin RICLET, Christian RINCKENBACH, Christian ROBACHE, Camille ROCCASERRA-VERCELLI, camille ROCHE, Grégory ROCHETEAU, Marie RODIERE, Virginie ROORYCK LLORENS, Stéphane ROUAULT, Anne ROUE LE GALL, Nicolas ROUGE, Michel ROY, Cyril ROYEZ, Isabelle RUFFAUX, Suzanne SANCHEZ, Alexandre SAS, Isabelle SCHMIT, Philippe SCHMIT, Zakaria SEFRI, Léonie SEGALA, Tanguy SELO, Nathalie SEMENT, Stéphanie SENSE, Pierre SEVIN, Audrey SOLANS, Raphaël SOLVIGNON, Nicolas SORNIN-PETIT, Claude STENGEL, Stéphanie STRASSER, Christophe SUCHEL, Margaux TABELLA, Nadia TAHRI, Benjamin THEBAUD, Maud THISSE, Virginie THOMAS, Katia TIBICHTE, Bruno TIRMANT, Marion TORTEROTOT, Jacques TOUCHÉFEU, Pierre TOULOUSE, Flore TRAUTMANN, Denis TRINQUETTE, Marion UNAL, Catherine VACHIA, Sarah VAILLANT, Cristina VALEAN, François VALEGEAS, Marie-Josette VALENTIN, Morgan VALLET, Marie-Alexandra VANKEMMELBEKE, Armelle VARCIN, Lynda VARLOT, Bea VARNAI, Yâsimîn VAUTOR, Florian VENANT, Christophe VENIEN, Thierry VENNIN, Pauline VERMEILLE, Alain VERMONET, anne VIAL, Sylvain VIARD, Pierre VIEILHESCAZE, Gracieta VIEIRA, Anne VIGNE, Gauthier VRAIN, Gilles VRAIN, Valentin VRAIN, Valérie WATHIER, Pierre WEBER, Christine WEILL, Yolande WINDELS, Soraya ZANARDO, Sami ZERROUKI, Jean ZETLAOUI, Jodelle ZETLAOUI-LEGER, Corinne ZUKOW, Juliette ZYLBERBERG...



Se tenir informé : site internet EcoQuartier
<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>



Continuer à contribuer

Inscrivez vos réflexions et suggestions dans
la boîte à idée accessible ici :



<http://tinyurl.com/ecoquartiers>